CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

MOTION D'ORDRE

PAR DOULCET,

Séance du 9 Floréal, an 4.

CITOYENS-REPRÉSENTANS,

Les triomphes de l'armée d'Italie dès l'ouverture de la campagne ont excité votre admiration & la reconnaissance de tous les amis de la liberté.

Cette admiration ne pouvait être silencieuse, elle aurait été *sterile*. Ce sont les justes honneurs rendus au courage & à la vertu, qui enfantent les victoires & les grandes actions.

Déja vous avez déclaré deux fois que l'armée d'Italie *ne cessait de bien mériter de la patrie.* Cette déclaration, n'en doutez pas, vous aurez bientôt à l'étendre à ces braves armées du Nord qui ont conquis la Belgique &

la Hollande, & éternisé les noms de Gemmappe & de Fleurus.

Ce que les armées françaises ont fait depuis le commencement de la guerre, répond à la République de ce qu'elles feront dans cette nouvelle campagne. Vous aurez de nouvelles graces à leur rendre, tous les peuples les béniront avec vous. Leurs triomphes donneront à l'Europe cette paix que nous desirons tous, & que quelques cabinets ambitieux & turbulens qui se jouent à-la-fois de la vie des hommes & de la prospérité des empires, ont refusé d'accepter.

Mais, citoyens représentans, c'est sur l'armée d'Italie que j'ai voulu fixer particulièrement votre attention. Vous le savez, c'est au milieu des privations de tout genre & des besoins de toute espèce, c'est sur les montagnes les plus difficiles à gravir & qui sont encore couvertes de neige, que cette armée a constamment soutenu l'honneur du nom français, agrandi le territoire de la République, humilié la cour de Vienne, dispersé ses soldats, & fait trembler le roi de Sardaigne dans sa capitale.

Pendant la dernière campagne, cette armée, manquant de tout, attaquée tous les jours par un ennemi triple en nombre, résista tous les jours avec succès, & sauva nos départemens du Midi d'une invasion depuis long-temps méditée.

La paix avec l'Espagne permit d'augmenter ses forces. Alors elle reprit l'offensive qui convenait à son courage, & ne se reposa de ses travaux qu'après la mémorable victoire qui nous assura le poste important de *Vado*.

C'est ainsi qu'elle termina la campagne ; vous savez comme elle vient de la rouvrir.

Ici quinze cents hommes jurent à la République de défendre un poste contre quinze mille : ils sont attaqués ; ils résistent & ils triomphent.

Là un général, *grenadier par le courage & bon général par les connaissances & les talens* (Joubert), saute à la tête de sept hommes dans un retranchement piémontais.

Ailleurs, une colonne commandée par le brave Cauſſe, ſur lequel nous avons des larmes à répandre, paſſe la Bormida ſous le feu de l'ennemi, & court, *ayant de l'eau juſqu'au milieu du corps*, attaquer & battre ſon aile gauche.

Le lendemain Dego nous eſt enlevé par ſurpriſe; il eſt bientôt reconquis, & il nous demeure. Le camp retranché de Ceva eſt enlevé; toutes les portes du Piémont nous ſont ouvertes.

Qu'on nous oppoſe encore les exploits des Grecs & des Romains! qu'ont-ils fait que les ſoldats français n'aient fait à leur tour? Quels titres ont-ils à la gloire que les armées de la République ne puiſſent leur diſputer? Un ſeul peuple a réſiſté pendant cinq ans à toutes les puiſſances de l'Europe liguées contre lui; il les a toutes vaincues. L'hiſtoire dira ſa valeur: elle aura peine à compter ſes triomphes.

Mais, citoyens repréſentans, ces triomphes ont coûté la vie à des héros:

Le général Bannel; l'adjudant-général Queſnin; le chef de brigade Rondeau, ſurnommé *le Brave*; le chef de brigade Dupuis;

Et ce vertueux & intrépide Cauſſe, qui frappé du coup mortel, ne s'occupait que du ſort de nos armes, & qui ne fit entendre, à ſes derniers ſoupirs, que ces mots: *Dego eſt-il repris?*

Tous ces généreux défenſeurs ont péri dans les champs de la gloire; ils vivront éternellement dans le ſouvenir des guerriers & des républicains.

Sans doute le Directoire exécutif s'occupera de leurs veuves & de leurs enfans; mais au Corps légiſlatif ſeul appartient le droit de décerner les récompenſes nationales.

Ce fut un ſentiment de ſageſſe & de juſtice qui détermina la Convention à décréter que les honneurs du Panthéon ne ſeraient accordés à aucun citoyen que dix ans après ſa mort; mais il eſt des récompenſes qui, ſans exclure cette ſorte d'apothéoſe qui ne peut être que difficilement & rarement diſpenſée, doivent être accor-

dées pour lexemple & l'encouragement de tous ; au moment mêm qu'elles sont méritées.

Après l bataille de Platée il fut décrété que tous les ans les peples de la Grèce enverraient des députés à Platée, pou y honorer par des sacrifices la mémoire de ceux qui avaiit perdu la vie dans le combat, & que tous les cinq s on y célébrerait des jeux solemnels qui seraient nommés *es fêtes de la liberté.*

Je neous propose pas les mêmes dispositions ; les fêtes de la lirté seront célébrées par-tout : mais je demande que la mimission chargée de vous présenter les moyens de vivit l'esprit public, & qui déja vous a fait un rapport sua fête des victoires, soit spécialement chargée de faintrer dans son travail un projet d'honneurs à rendre z généraux & soldats morts les armes à la main dans leernières victoires d'Italie.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE,
Floréal, an IV.